

**OFFICE DES RISQUES MAJEURS DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE
ORMES
Association**

Siège Social : Communauté de l'Agglomération Havraise (CODAH)
Hôtel d'Agglomération – 19 rue Georges Braque – 76600 Le Havre

**Procès-verbal du Conseil d'Administration de l'ORMES
en date du 12 février 2018**

Le 12 février 2018, à l'Hôtel d'Agglomération, salle Raoul Dufy, les membres du Conseil d'Administration de l'association ORMES, désignés lors de l'assemblée constitutive en date du 11 février 2003 et élus lors de l'assemblée générale du 24 juin 2013, se sont réunis.

Le Président Monsieur Luc LEMONNIER, ouvre la séance à 10h30 et souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres présents.

Etaients présents :

Luc LEMONNIER, CODAH
Alban BRUNEAU, CODAH
Daniel SOUDANT, CODAH
Didier SANSON, Caux Estuaire
Jean-Michel ARGENTIN, Caux Estuaire
Emmanuel LUDOT, Grand Port Maritime du Havre
François HAAS, CCI Seine Estuaire
Didier LUTSEN, CCI Seine Estuaire
Raphaël WIETZKE, Commission Risques Industriels de la CCI Seine Estuaire
Olivier CLAVAUD, Commission Risques Industriels de la CCI Seine Estuaire
Damien OLIVIER, Université du Havre
Jean-Marie DUBOS, SAFRAN Nacelles

Excusés :

Jacques DELLERIE, Caux Estuaire donne pouvoir à Monsieur Didier SANSON
Baptiste MAURAND, Grand Port Maritime du Havre donne pouvoir à Monsieur Emmanuel LUDOT
Pascal REGHEM, Université du Havre donne pouvoir à Monsieur Damien OLIVIER
Jean-Baptiste GASTINNE, Ville du Havre donne pouvoir à Monsieur Luc LEMONNIER

Absents :

Bruno PACCOUD, KPMG

Présents non votants :

Gilles PIERRE, CODAH
Jean-Louis MIGNARD, CODAH
Pascal MALLET, CODAH, chargé de la commission « surcotes marines » à l'ORMES
Jean-Michel VILLEVAL, SYNERZIP-LH
Agnès GORI-RASSE, Caux Estuaire
Cristina BRAGA MOREIRA, ORMES
Christian CHICOT, Directeur pôle population à Gonfreville l'Orcher

- *Ordre du jour* -

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 16 octobre 2017
- Composition du Conseil d'Administration
- Délégation de pouvoirs
- Point d'actualité PPRT
- Point d'actualité PPRL
- Point budgétaire au 31 décembre 2017
- Fixation du montant des cotisations 2018
- Budget prévisionnel 2018
- Questions diverses / Clôture / fixation de la date pour le prochain Conseil d'Administration

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 16 octobre 2017

Le Président demande s'il y a des observations ou des questions sur le procès-verbal du Conseil d'Administration du 16 octobre 2017.

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le procès-verbal.

2. Composition du Conseil d'Administration

Le Président informe les membres du Conseil d'Administration que monsieur Pascal REGHEM, président de l'université du Havre a fait part du souhait de Monsieur Dimitri LEFEBVRE de ne plus être membre du Conseil d'Administration de l'ORMES.

Monsieur Damien OLIVIER, Professeur des universités en informatique est ainsi désigné pour le remplacer au sein du Conseil d'Administration.

3. Délégation de pouvoirs

A la suite de son élection au titre de Président de l'ORMES lors du Conseil d'Administration du 16 octobre 2017, Monsieur Luc LEMONNIER souhaite donner délégation de ses pouvoirs à Monsieur Didier SANSON, 1er Vice-président ainsi qu'à Monsieur Baptiste MAURAND, 2nd Vice-

président afin de le remplacer dans tous les cas d'absences ou d'empêchements qui seraient de nature à nuire au bon fonctionnement de l'association ORMES.

Le Conseil d'Administration donne son accord pour cette délégation de pouvoir pour permettre le bon fonctionnement de l'association.

4. Point d'actualité PPRT

a. Le volet « habitat »

Le Président donne la parole à Monsieur Pascal MALLET pour la présentation du volet « habitat » du PPRT.

Monsieur Pascal MALLET rappelle que 290 logements sont concernés par ce PPRT avec un renforcement des bâtis et que la zone impactée porte principalement sur la commune de Gonfreville l'Orcher et de façon minimale sur celle de Rogerville.

L'opérateur logement INHARI a été nommé afin d'apporter une aide technique, administrative et financière personnalisée tout au long du projet de chaque propriétaire.

Cet opérateur logement accompagnera donc les habitants à monter leur projet tant sur l'aspect technique que financier, suivra les travaux et contrôlera la bonne exécution de ces derniers afin de veiller à l'atteinte des objectifs fixés.

D'autre part, il existe également dans le cadre d'un projet d'intérêt général avec la CODAH et l'ANAH, un programme d'accompagnement pour l'amélioration du logement ayant pour principe de connecter d'éventuels travaux sur la précarité énergétique, l'adaptation des logements pour la perte d'autonomie et la lutte contre l'habitat indigne.

Différentes actions de communication seront organisées durant le 1^{er} trimestre 2018 :

- Un projet de communiqué de presse est en cours avec la sous-préfecture ;
- Une réunion publique est prévue à Gonfreville-l'Orcher pour établir un premier contact avec les habitants concernés et l'équipe d'INHARI dans le but de rappeler la démarche et ses différentes étapes ;
- Une réunion avec les artisans aura lieu pour présenter la démarche PPRT et expliquer les attentes. Il sera également proposé les principes de la « charte artisans » ;
- Une réunion- prise de contact sera organisée avec les bailleurs sociaux concernés par les périmètres du PPRT : LOGEO Seine Estuaire et Immobilière Basse Seine.

Monsieur Jean-Marie DUBOS demande si seule la commune de Gonfreville l'Orcher est touchée ?

➤ Monsieur Pascal Mallet répond que cela touche essentiellement la commune de Gonfreville l'Orcher mais que 3 logements de la commune de Rogerville sont également impactés. Une maison de la commune de Sandouville est également concernée mais celle-ci dépend du périmètre de Caux Estuaire.

Monsieur Jean-Marie DUBOS demande à quel moment aura lieu la réunion pour les habitants de Rogerville ?

- Monsieur Pascal MALLET informe que les propriétaires de la commune de Rogerville concernés seront conviés à la réunion organisée avec les habitants de Gonfreville l'Orcher.

Monsieur Alban BRUNEAU précise qu'un travail a été effectué lors des COTECH « habitat » sous la présidence de la Sous-Préfète pour l'organisation de ses réunions publiques. Ce travail sera mené sur plusieurs années et représente un travail de suivi important. Il est nécessaire de bien transmettre l'information auprès des propriétaires et des locataires afin qu'ils comprennent le fonctionnement. Il est également important que les artisans soient alertés sur les conditions et exigences liées au futur cahier des charges pour les travaux. Il espère que les financements suffiront à l'accompagnement des propriétaires. Le COTECH « habitat » réalisera ce travail, vérifiera et accompagnera au mieux les riverains.

Monsieur Pascal MALLET précise que le financement correspond à 10% de la valeur du bien avec un plafond à 20 000 €. Cela correspond donc à un « Pack travaux » pour le PPRT qui est ciblé avec un financement à 100% sur l'ensemble du dispositif.

Madame Agnès GORI-RASSE rappelle qu'un seul logement est impacté sur la commune de Sandouville.

b. Le volet « activités économiques »

Monsieur Jean-Michel VILLEVAL intervient sur ce sujet et rappelle la présidence de Madame la Sous-Préfète concernant le COTECH AE du PPRT

- *Les activités en zone de mesures foncières et titulaires de droits réels :*
 - Le financement est fixé par arrêté de Madame la Préfète depuis le 22 décembre 2017 suite au refus d'un financeur de signer la convention. Le document devient donc un protocole imposé par arrêté.
 - Madame Marie AUBERT, Sous-Préfète du Havre a invité par courrier les AE concernées par le PPRT le 27 février 2018 à une réunion d'explication sur les procédures à mettre en œuvre ainsi que les différentes hypothèses pour les AE. Participeront au tour de table : la DREAL, la CODAH, la ville de Gonfreville-l'Orcher, la ville du Havre, le GPMH, la CCI Seine- Estuaire et SYNERZIP-LH.
 - Le travail de proximité réalisé par SYNERZIP-LH permet de disposer d'une vision assez complète des entreprises concernées (bailleurs, locataires) ainsi que d'une représentation de leur positionnement avant la réunion.
- *Les activités en zone de mesures foncières non titulaires de droits réels :*
 - La rédaction d'un « accord de financement » (ex protocole) est en cours d'achèvement et devrait être proposé aux financeurs potentiels.
 - Une réflexion doit être menée sur l'organisation à mettre en œuvre pour accompagner cette démarche hors du champs légal et règlementaire.

En résumé, ces dispositifs doivent assurer un accompagnement visant à préserver :

- L'amélioration substantielle de la protection des personnes ;
- Le maintien des activités économiques sur place quand cela est compatible avec l'objectif de protection des personnes ;
- Lorsque ces conditions précédentes ne seront pas réunies, mettre tout en œuvre pour que la relocalisation des activités économiques se fasse dans le maintien de l'intérêt du territoire.

- *Les activités en zone bleue*

Ce sont les activités économiques non visées par des mesures foncières mais qui doivent prendre en compte les risques auxquels elles sont confrontées et y répondre notamment par des mesures organisationnelles.

A l'initiative de SYNERZIP-LH, il s'est tenue une réunion le 7 janvier 2018 pour informer ces entreprises (70 d'entre elles étaient présentes sur les 120 entreprises concernées).

Un travail de terrain et de proximité est actuellement en cours par SYNERZIP-LH pour mettre en place avec chacune les conditions d'un accompagnement adapté et efficace. A ce titre, en collaboration avec la ville de Gonfreville-l'Orcher, les activités économiques de l'Avenue Marcel Le Mignot (Hors ZIP) sont intégrées dans la démarche.

Monsieur Alban BRUNEAU souhaite donner quelques précisions notamment face aux enjeux et veiller à ce que la relocalisation se fasse sur le territoire de la CODAH. Cela va générer beaucoup d'activités au sein des services de la ville et Monsieur Alban BRUNEAU aimerait donc que la ville de Gonfreville-l'Orcher soit accompagnée pour l'étude de ces dossiers.

Le Président précise que tous les acteurs ont tout intérêt à être solidaires sur le dossier car cela représente la force de notre territoire et représente la capacité d'acceptation collective du risque. Il précise que tous ceux qui détiennent le foncier doivent vraiment être mobilisés sur cette affaire pour accompagner les mutations.

Monsieur Emmanuel LUDOT confirme que le GMPH est mobilisé sur ce dossier et travaille en collaboration avec SYNERZIP-LH. Il ajoute que le GPMH a un certain nombre de solutions à proposer notamment un certain nombre de parcelles permettant de reloger les activités économiques susceptibles d'être relocalisées.

Monsieur Jean-Michel VILLEVAL précise que l'association SYNERZIP-LH participe activement au niveau national à la demande de l'association AMARIS à l'organisation d'un benchmark sur l'accompagnement des AE dans le cadre du PPRT. A ce titre, le groupe de travail a été reçu, courant janvier, pour une première visite organisée en collaboration avec la ville de Gonfreville-l'Orcher.

Monsieur Alban BRUNEAU souhaite un point de vigilance sur les effets d'aubaine qui pourraient amener certains bailleurs à vouloir seulement capter les financements.

Monsieur François HAAS demande si le coût des mesures qui a été indiqué il y a quelques temps (entre 10 et 15 millions d'euros) est réaliste.

Monsieur Jean-Michel VILLEVAL indique que la dernière évaluation connue s'élève à 18 millions d'euros.

Le Président aimerait que l'on dispose d'un suivi régulier au sujet de ces montants.

Monsieur Jean-Michel VILLEVAL répond que pour avoir ce suivi, il faut se retourner vers les collectivités. En effet, les activités économiques choisissant la mesure de délaissement vont se retourner vers les collectivités pour négocier le montant de la mesure. Une vision plus précise et concrète se fera donc au fur et à mesure des négociations.

5. Point d'actualité PPRL

Le Président donne la parole à Monsieur Pascal MALLET pour la présentation du point d'actualité du Plan de Prévention des Risques Littoral.

Monsieur Pascal MALLET revient sur la tempête Eleanor qui a eu lieu en début d'année (du 02 au 04 janvier 2018) en précisant que cette tempête ressemble aux tempêtes que nous pourrions craindre sur le territoire. Le niveau de la mer était très élevé car il y a eu une combinaison de grande marée (coefficient supérieur à 100), de grande surcote et de marée haute.

La tempête Eleanor a atteint le mercredi 3 janvier aux alentours de midi un pic de 9,19 m (8,87 m retenu) alors que le niveau prédit était de 8.35 m.

Ce phénomène a entraîné une augmentation du niveau d'eau des différents bassins du Havre (bassin du commerce, bassin du Roy etc.). Nous avons pu constater après cette tempête, une problématique de dépôts sur la plage du Havre qui a fait l'objet d'actions collectives et citoyenne. Le seul gros dommage observé à ce jour (une étude est en cours) est le décollement d'une plaque de bétons sur la promenade du bout du monde (Sainte-Adresse).

Le GIP SEINE AVAL (membre de la commission surcote marine de l'ORMES) a transmis une note à l'ORMES indiquant que cet événement est un phénomène assez fréquent d'un point de vue statistique (période de retour décennale).

Monsieur Pascal MALLET revient également sur la démarche instituée en 2015 par le Préfet, relative à l'élaboration d'un plan de prévention des risques littoraux de la Plaine Alluviale Nord de l'Embouchure de la Seine (PPRL PANES) qui va conduire à établir une nouvelle réglementation sur l'ensemble du territoire (de Sainte-Adresse à Tancarville).

Pour information, au 1^{er} semestre 2018, les cartes d'aléas devraient arriver et un COTECH regroupant les parties prenantes (communes et intercommunalités) sera organisé. Des premiers livrables devraient également arriver sur cette même période et ainsi permettre de pouvoir travailler sur le règlement qui s'appliquera différemment selon les zones.

Le Président demande si les membres du Conseil d'Administration ont des questions.

Monsieur Jean-Marie DUBOS souhaiterait savoir quel est le livrable et la matière qui sera transmis aux industriels de la ZIP ?

Monsieur Pascal MALLET répond qu'au premier semestre les cartes d'aléas seront élaborées et qu'un travail sera engagé par la suite pour la création d'une carte des enjeux. Celle-ci n'est pas encore commencée par les services de l'ÉTAT. Ces deux cartes seront ensuite fusionnées et le COTECH travaillera à partir de cette lecture avec les services de l'État pour faire en sorte que ce règlement soit le plus adapté possible aux enjeux du territoire. Une fois ce règlement approuvé par le Préfet, celui-ci s'appliquera comme de nouvelles règles d'urbanisme qui s'ajouteront au document « plan local d'urbanisme ».

Monsieur Jean-Michel VILLEVAL souhaiterait que l'association SYNERZIP-LH soit partie prenante du COTECH pour être au plus près des activités économiques afin de pouvoir transmettre le plus rapidement possible la réalité des décisions qui pourraient intervenir.

Monsieur Emmanuel LUDOT indique que la volonté exprimée aux services de l'État est de reproduire pour le PPRL ce qui a été produit pour le PPRT, c'est-à-dire un travail collaboratif qui vise à partager un règlement qui aboutisse à quelque chose qui soit favorable à tous.

Monsieur Jean-Marie DUBOS demande s'il y a d'autres exemples sur le territoire de PPRL sur lesquels nous pouvons nous appuyer à titre de benchmark ?

Monsieur Pascal MALLET répond qu'un travail de recherche de PPR semblable à celui de notre territoire est actuellement en cours notamment pour voir comment le règlement a été traité et qu'elles étaient les règles par rapport aux aléas concernés.

6. Point budgétaire au 31 décembre 2017

Le Président donne la parole à Monsieur François HAAS, Trésorier de l'association, pour présenter le point budgétaire au 31 décembre 2017.

Monsieur François HAAS précise que les comptes 2017 ne sont pas encore arrêtés et présente le tableau suivant :

POINT BUDGÉTAIRE AU 31/12/17

	budget prévisionnel 2017		Point au 31/12/17	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Produits d'exploitation				
Cotisations des membres fondateurs	70 300,00 €		70 300,00 €	
Cotisations des membres actifs				
Entreprises à risques	- €		- €	
Collectivités	3 600,00 €		3 600,00 €	
Autres entreprises	- €		- €	
SYNERZIP-LH	35 000,00 €		35 000,00 €	
Produits financiers				
Gain de change ou de conversion	- €		- €	
Intérêts du compte sur livret	- €		- €	
TOTAL	108 900,00 €		108 900,00 €	
Charges d'exploitation				
Salaires, Traitement et Charges sociales		62 000,00 €		45 851,95 €
Honoraires expert comptable + CAC		5 200,00 €		5 167,20 €
Honoraires avocat				2 772,00 €
Fournitures de bureau		1 000,00 €		- €
Frais de télécommunications		1 700,00 €		2 065,23 €
Site Web-ORMES		800,00 €		2 664,00 €
Frais de reproduction		7 000,00 €		6 996,84 €
Frais postaux		1 300,00 €		831,12 €
Gestion bancaire par Internet		150,00 €		143,22 €
Charges locatives		102,00 €		71,21 €
Convention de mise à disposition des véhicules CODAH		980,00 €		712,32 €
Frais divers		800,00 €		1 359,28 €
Impôts et taxes		500,00 €		162,00 €
Assurances		1 000,00 €		916,51 €
Amortissement des immobilisations		1 000,00 €		- €
HCFDC		500,00 €		143,20 €
Gestion collective des risques de l'estuaire		- €		28 232,72 €
Contribution projets et fonds dédiés aux charges d'exploitation		- 2 500,00 €		- €
TOTAL		81 532,00 €		98 088,80 €
Projets associatifs				
Information préventive				8 388,82 €
TOTAL				8 388,82 €
TOTAUX	108 900,00 €	81 532,00 €	108 900,00 €	106 477,62 €
Résultat de l'exercice	27 368,00 €		2 422,38 €	
Fonds de réserve statutaire	20 000,00 €		20 000,00 €	

Suivi des Fonds dédiés	Solde au 31/12/17
Evaluation de l'impact des surcotes marines	3 796,27 €

Le Président remercie Monsieur François HAAS pour sa présentation du point budgétaire 2017 et demande aux membres s'ils ont des questions.

Aucune intervention n'est demandée.

7. Fixation du montant des cotisations 2018

Le Président annonce aux membres du Conseil d'Administration que Madame Léa LASSARAT, Présidente de la CCI Seine-Estuaire l'a informé par courrier en date du 9 mai 2017 de la décision du bureau de la CCI Seine-Estuaire de réduire sa contribution à hauteur de 12 500 € pour l'année 2018 et propose ainsi de fixer les cotisations suivantes pour l'année 2018 :

- Établissement Publics de Coopération intercommunales :
 - CODAH : 39 000 €
 - Caux Estuaire : 3 000 €
- CCI Seine Estuaire : 12 500 €
- Grand Port Maritime du Havre : 3 000 €
- Université du Havre : 300 €
- Communes : 100 €
- SYNERZIP-LH : 35 000 € (dont 100 € par établissement industriel membre de l'ORMES)
- Membres associés : 100 €

Le Président demande s'il y a des oppositions sur le montant de cotisations 2018.

Monsieur Alban BRUNEAU souhaite savoir s'il y a des explications de la part de la CCI Seine-Estuaire quant au fait de la diminution de 50 % de sa cotisation.

Le Président répond que cette diminution est justifiée par une baisse des ressources de la CCI Seine-Estuaire et qu'il n'y a pas de volonté de se désengager.

Monsieur François HAAS également représentant de la CCI Seine-Estuaire ajoute que l'hébergement de SYNERZIP-LH au sein de la CCI Seine Estuaire justifie également cette baisse de cotisation.

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le montant des cotisations pour l'année 2018.

8. Budget prévisionnel 2018

Le Président donne la parole à Monsieur François HAAS, Trésorier de l'association, pour présenter le budget prévisionnel 2018.

Monsieur François HAAS présente le tableau suivant :

PRÉSENTATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2018

	2017		2018	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Produits d'exploitation				
Cotisations des membres fondateurs	70 300,00 €		57 800,00 €	
Cotisations des membres actifs				
Entreprises à risques	- €		- €	
Collectivités	3 600,00 €		3 600,00 €	
Autres entreprises	- €		- €	
SYNERZIP-LH	35 000,00 €		35 000,00 €	
Produits financiers				
Gain de change ou de conversion	- €		- €	
Intérêts du compte sur livret	- €		- €	
TOTAL	108 900,00 €		96 400,00 €	
Charges d'exploitation				
Salaires, Traitement et Charges sociales		62 000,00 €		62 000,00 €
Honoraires expert comptable + CAC		5 200,00 €		5 200,00 €
Honoraires avocat				3 000,00 €
Fournitures de bureau		1 000,00 €		1 000,00 €
Frais de télécommunications		1 700,00 €		- €
Site Web-ORMES		800,00 €		800,00 €
Frais de reproduction		7 000,00 €		7 000,00 €
Frais postaux		1 300,00 €		200,00 €
Gestion bancaire par Internet		150,00 €		150,00 €
Charges locatives		102,00 €		- €
Convention de mise à disposition des véhicules CODAH		980,00 €		- €
Frais divers		800,00 €		800,00 €
Impôts et taxes		500,00 €		500,00 €
Assurances		1 000,00 €		1 000,00 €
Amortissement des immobilisations		1 000,00 €		500,00 €
HCFDC		500,00 €		300,00 €
Gestion collective des risques de l'estuaire		- €		10 000,00 €
Contribution projets et fonds dédiés aux charges d'exploitation		- 2 500,00 €		- €
TOTAL		81 532,00 €		92 450,00 €
TOTAUX	108 900,00 €	81 532,00 €	96 400,00 €	92 450,00 €
Résultat de l'exercice	27 368,00 €		3 950,00 €	
Fonds de réserve statutaire	20 000,00 €		20 000,00 €	
Suivi des Fonds dédiés	Solde au 31/12/17			
Evaluation de l'impact des surcotes marines	3 796,27 €			

Le Président remercie Monsieur François HAAS pour sa présentation du budget prévisionnel 2018 et demande aux membres s'ils ont des questions.

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, adopte le budget prévisionnel 2018.

9. Questions diverses -Clôture

Le Président demande aux membres s'ils ont des questions diverses.

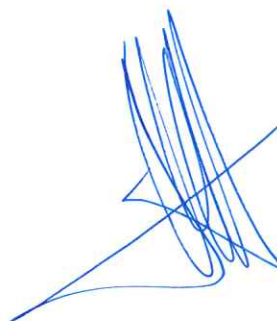
Aucune question diverse n'est formulée.

Le Président informe les membres que le prochain Conseil d'Administration aura lieu le mardi 26 juin 2018 à 10h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 11h25.



Le Président
Luc LEMONNIER



Le Secrétaire Général
Emmanuel LUDOT